

**CONSEIL RÉGIONAL
DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Séance Plénière du lundi 20 juin 2022

Classement en Réserve Naturelle Régionale du site de Saint-Cyr

Synthèse

La Nouvelle-Aquitaine est dotée d'espaces naturels remarquables qui sont de véritables réservoirs de biodiversité qui garantissent les fonctions de résilience face aux changements globaux. Pour maintenir ces fonctions, il est nécessaire de protéger ces espaces et d'assurer des mesures de gestion adaptées essentielles à leur conservation et leur bon état écologique.

La feuille de route Néoterra, ambitionne la création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR) en 2030 en plus des 9 existantes.

Située dans la Vienne, entre Poitiers et Châtelleraut la réserve ornithologique de Saint Cyr, ancien site d'extraction de granulats, est aujourd'hui un HotSpots de biodiversité reconnu par les écologues qui constitue une zone humide majeure dans ce département. Au cœur d'une base de loisir, sa forte fréquentation est atout pour la sensibilisation mais s'accompagne de dégradations qui nécessitent des moyens supplémentaires de réglementation.

Le classement en RNR de ce site, symbole d'une renaturation réussie, constituerait la première RNR dans la Vienne et la première RNR NéoTerra.

Incidence Financière Régionale

La présente délibération n'a pas d'incidence financière directe. Le classement d'une RNR implique toutefois une gestion adaptée, une subvention annuelle sera donc versée par le

Conseil Régional à l'organisme gestionnaire, après nomination de celui-ci, afin de mettre en œuvre une gestion adaptée. La demande d'aide sera examinée au regard du règlement d'intervention en faveur des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, qui prévoit un plafond à 100 000€/an pour les mesures de gestion courante.

Autres Partenaires mobilisés

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est le gestionnaire historique du site, la LPO est présente depuis les années 2000 sur Saint-Cyr et a porté les importants travaux de renaturation du site.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897408-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 20 JUIN 2022

N° délibération : 2022.953.SP

N° Ordre : **10**

Réf. Interne : 1706517

D - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

D01 - BIODIVERSITE ET PNR

401A - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

OBJET : Classement en Réserve Naturelle Régionale du site de Saint-Cyr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-30, R 332-30 à R. 332-48, et R. 332-68 à R.332-81 ;

Vu les délibérations n° 2021.1222.SP et n°2021.1228.SP du Conseil Régional des 2 juillet 2021 et 19 juillet 2021 relatives au fonctionnement du Conseil Régional-délégations du Conseil régional à la Commission permanente,

Vu la délibération 2017.2604.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 18 décembre 2017 relative à la stratégie en faveur de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération 2017.2605.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 18 décembre 2017 relative aux Règlements d'intervention en faveur des Paysages, de la reconquête de la Trame Verte et Bleue, des espaces naturels remarquables en Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération 2019.1021.SP du 9 juillet 2019 relative à la feuille de route "NeoTerra" pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération 2020.759.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 10 avril 2020 modifiant le règlement d'intervention en faveur des espaces naturels remarquables en Nouvelle-Aquitaine,

Vu la demande de classement en réserve Naturelle Régionale déposé à la Région le 20/04/2021 pour le site de la réserve ornithologique de Saint-Cyr par la LPO,

Vu l'avis 2021-18 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine en date du 18 mai 2021,

Vu la délibération 2021-0313 du 25 juin 2021 de Grand Poitiers communauté urbaine, donnant un avis favorable au classement de la RNR de Saint-Cyr,

Vu la délibération 2021-CP-0194 du 22 juillet 2021 du Département de la Vienne, donnant un avis favorable au classement de la RNR de Saint-Cyr,

Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération n°2022.2.SP en date du 7 février 2022,

Vu le Groupe Inter-Assemblées n°9 « BIODIVERSITÉ, EAU, LITTORAL, TRANSITION ÉNERGETIQUE » réuni et consulté,

Classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'actuelle Réserve ornithologique de Saint-Cyr (86)

La réserve ornithologique se situe sur la commune de Beaumont Saint-Cyr (86) entre Poitiers et Châtellerauld. Elle est aménagée au sein d'un parc de loisirs, entre un vaste plan d'eau (le lac de St Cyr) et le Clain, affluent de la Vienne. La LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) est gestionnaire de la réserve ornithologique sur une emprise de 39 hectares appartenant au Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP).

Dans le cadre de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de créer plusieurs Réserves Naturelles Régionales (RNR) d'ici à 2030 en complément des 9 existantes. Cet objectif NéoTerra répond également aux objectifs nationaux en matière de protection forte des espaces naturels et s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la Stratégie Régionale Biodiversité Nouvelle-Aquitaine en cours de finalisation.

A noter que les RNR sont les sites les plus remarquables de la biodiversité régionale, elles présentent de forts intérêts écologiques en abritant des milieux rares et des espèces menacées pour lesquelles la Région a une responsabilité particulière. Elles nécessitent une protection réglementaire au regard des pressions qui s'y exercent et sont des territoires d'expérimentation en matière de gestion conservatoire de la biodiversité, de renaturation, de solutions fondées sur la nature ou encore d'agroécologie.

Aux côtés de l'Etat, des collectivités et des associations, la Région a une responsabilité particulière en matière d'aires protégées, de par son chef de filât biodiversité et sa compétence sur le classement et la gestion des Réserves Naturelles Régionales. Celle-ci sera renforcée au 1er janvier 2023 avec l'animation des sites Natura 2000 terrestres tel que prévu par la loi 3DS de février 2022.

Depuis l'adoption de la feuille de route Néo Terra en 2019, de nombreux projets de RNR ont émergé. Le projet de St Cyr est le premier à franchir toutes les étapes sélectives afin d'accéder au classement régional. Avec St Cyr, le nombre de RNR sera porté de 9 à 10 RNR. Les critères de classement retenus sont les enjeux écologiques (espèces/milieux/fonctionnalité), une répartition territoriale homogène des RNR et un ancrage territorial fort. Les critères écologiques ont été définis avec les scientifiques du CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel).

Un projet de RNR s'inscrit sur un territoire, il est porté par les acteurs locaux qui sont partie prenante du processus de classement dès son commencement. Ce ne sont donc pas des milieux mis sous cloche des activités humaines, mais des espaces où la biodiversité est la préoccupation première et où les activités s'adaptent aux enjeux de préservation.

Historique

Avec une superficie de 85 hectares, le lac de Saint-Cyr est le plus grand plan d'eau du département de la Vienne. Il est issu d'un site d'extraction de granulats qui a été actif entre les années 1950 et 1990. A partir des années 1980, de nombreuses espèces d'oiseaux ont commencé à utiliser le site (plus de 130 espèces étaient alors observées) et les premiers aménagements écologiques et pédagogiques ont été réalisés, avec notamment la construction d'un observatoire, situé actuellement sur la rive opposée à la réserve ornithologique. La configuration de site de l'époque ne permettait pas aux oiseaux de nicher, et

les capacités d'accueil étaient limitées en période d'hivernage. Après deux ans de travaux la renaturation écologique a abouti en 2009 à la réserve ornithologique actuelle. Lors des travaux, le déplacement de 200 000 m³ de terres et graviers ont permis le remodelage des berges, la création d'îlots favorables à la biodiversité et notamment à l'avifaune et une exceptionnelle transformation paysagère.

Patrimoine et Enjeux

Le plan d'eau de Saint-Cyr est inventorié ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) pour la présence d'oiseaux d'eau, notamment les espèces souvent associées aux sablières et gravières en activités que sont le Petit Gravelot et la Sterne Pierregarin. Celle-ci trouve sur la réserve son unique site de reproduction dans le département de la Vienne. Le site est un territoire de nidification et de halte migratoire important, les grèves et les vasières créées permettent d'accueillir régulièrement des limicoles en migration comme l'Echasse Blanche, l'Avocette élégante ou le Chevalier sylvain. Suite aux travaux de réaménagement et à la gestion qui y est menée, une mosaïque de milieux s'est développée : prairies humides à mésophile, boisements alluviaux, réseau de haies, zones en eau avec herbiers aquatiques, mares... Parmi ces habitats, 2 ont une valeur patrimoniale régionale. Pour la flore 293 espèces ont été inventoriées, dont 7 qui présentent un intérêt patrimonial régional parmi lesquels : la Fritillaire pintade et la Grande naïade. Pour la faune : le nombre d'espèces inventoriées s'élève à 214 pour les oiseaux, 10 pour les amphibiens (toutes protégées) et 29 pour les odonates, dont 4 sont inscrites sur la liste rouges de Poitou-Charentes.

La présence de toutes ces espèces à enjeu en fait un réservoir de biodiversité important pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Le premier enjeu de St Cyr est de garantir l'accueil pour les oiseaux en migration, pour l'hivernage et la reproduction. Pour assurer ce rôle, il est nécessaire de garantir la conservation de la diversité des habitats sur le site. L'actuelle réserve étant située au sein d'une base de loisir très fréquentée, il constitue donc un haut lieu de sensibilisation pour tous les publics (scolaires, familles) et tout au long de l'année. Afin de garantir une accessibilité optimale, la réserve est équipée d'aménagements spéciaux et labellisée « Tourisme et Handicap ».

Menaces

Des espèces exotiques envahissantes animales et végétales sont présentes sur le site et constituent des menaces pour le milieu, il s'agit notamment de la Jussie, du Poisson-chat, des écrevisses américaines, du ragondin. Les activités humaines sont également source de perturbations et de dégradations au sein de la réserve. Des incivilités sont relevées, mais aussi des intrusions et du dérangement dû à l'absence de réglementation adéquate.

Motivation du classement en RNR

Au regard de l'intérêt patrimonial du site, et des menaces extérieures pesant sur ce patrimoine, il est apparu nécessaire de donner à l'actuelle réserve ornithologique de St Cyr un statut de protection fort, celui de Réserve Naturelle Régionale (RNR). La LPO, actuel gestionnaire du site, a donc fait la demande d'un classement en RNR, il s'agirait ainsi de la 1ère RNR du Département de la Vienne.

Le classement du site est fortement porté par les acteurs locaux, mais également par Grand Poitiers et le Département de la Vienne. Il convient de soustraire le

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897408-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

site à toute intervention susceptible de pouvoir le dégrader c'est pourquoi il est proposé de classer le site en Réserve naturelle régionale.

Le classement de St Cyr en Réserve naturelle régionale permettra :

- de préserver un site d'importance régionale pour les oiseaux migrateurs ;
- de mettre en place une réglementation pour garantir la préservation du site en limitant les menaces ;
- d'allouer des moyens dédiés à la préservation du patrimoine naturel, à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- de porter comme exemple le processus de renaturation après exploitation dont a fait l'objet St Cyr ;
- d'augmenter le nombre de RNR en Nouvelle-Aquitaine de 9 à 10 pour se rapprocher de l'objectif Néo Terra de 25 RNR en 2030 ;
- d'augmenter la surface d'espaces naturels couverts par une protection forte (0,9% aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine) pour se rapprocher de l'objectif national de 10% ;
- de préserver un réservoir de biodiversité en bon état de conservation et fonctionnel pour les espèces.

Le classement est proposé pour une durée de dix ans.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'ATTRIBUER** au site de Saint Cyr le statut de Réserve Naturelle Régionale, conformément au détail du périmètre en annexe 2,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à la gestion de l'ensemble de ce dossier.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité



ALAIN ROUSSET